

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « Modern Leasing 2012 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire de Modern Leasing a décidé, lors de sa réunion tenue le 16/07/2012, d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 50 000 000 de dinars dans un délai de 3 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 20/11/2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 000 000 avec possibilité d'élévation à 30 000 000 dinars et a délégué à la Directrice Générale de la société le pouvoir de fixer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire selon les tendances du marché obligataire et en référence aux dernières émissions.

A cet effet, la Directrice Générale a fixé la durée de l'emprunt et le taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 7 ans dont 2 années de franchise
- Taux : 6,50% brut l'an

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

L'emprunt obligataire « MODERN LEASING 2012 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « MODERN LEASING 2012 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **17/12/2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **18/02/2013**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/02/2013**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **18/02/2013**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/03/2013** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **17/12/2012** aux guichets de la **SIFIB-BH** sise à Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

But de l'émission :

Le présent emprunt obligataire s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par Modern Leasing visant à consolider ses ressources à moyen et long terme pour soutenir le développement de l'activité de la société.

De même, cet emprunt obligataire permettra à Modern Leasing de mobiliser les fonds nécessaires au financement des opérations de leasing.

Modern Leasing a prévu pour l'exercice 2012 des mises en force de l'ordre de 94 MDT qui seront financées à hauteur de 20 MDT sous forme d'emprunt obligataire, objet de la présente émission, 25 MDT sous forme de crédits bancaires et 54,300 MDT sous forme de billets de trésorerie.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « MODERN LEASING 2012 »

Nature des titres : Titres de créance.

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.

Catégorie des titres : Ordinaire

La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire mandaté agréé (SIFIB BH).

Prix de souscription et d'émission : Le prix d'émission est de 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 18/02/2013, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **18/02/2013**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **18/02/2013** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- Suite -

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts : Les obligations du présent emprunt généreront des intérêts annuels au taux fixe de **6,50%** brut l'an, calculés sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période, au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel de 20 dinars par obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le 18/02/2020.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100DT par obligation.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le 18 février de chaque année.

Le premier remboursement en capital sera effectué à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions soit le 18/02/2016.

Le premier paiement en intérêts sera effectué le 18/02/2014.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Taux de rendement actuariel: Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **6,50 %** pour le présent emprunt.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire "Modern Leasing 2012" seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

- **Durée de vie moyenne:** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. La durée de vie moyenne des obligations est de **5 ans**.

- **Duration :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts. La duration pour les présentes obligations est de **4,378 années**.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toutes personnes physiques ou morales intéressées aux guichets de la SIFIB-BH, intermédiaire en Bourse.

Notation de la société: Depuis 2006, la société Modern Leasing est notée par l'agence internationale Fitch Ratings : A- (tun) à Long Terme avec Perspectives d'évolution Stable et F2 (tun) à Court Terme

Ces mêmes notes ont été confirmées et maintenues jusqu'à l'année 2012 en date du 26 juin.

- Suite -

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **A(-)** (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2012**.

La note A(-) à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

MODERN LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la caisse d'épargne nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1^{er} janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 Dt) sans que ce montant n'excède mille dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la caisse d'épargne nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «MODERN LEASING 2012» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par SIFIB BH, intermédiaire en Bourse..

- Suite -

Marché des titres : Il n'existe pas des titres de même catégorie émis par l'émetteur qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT, ni sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, Modern Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse SIFIB-BH de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt obligataire « MODERN LEASING 2012 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : MODERN LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « MODERN LEASING 2012 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **12-798 du 03/12/2012**, d'un document de référence « Modern Leasing 2012 » enregistré auprès du CMF en date du **03/12/2012** sous le n° **12-013** et des indicateurs d'activité de Modern Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2012, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de Modern Leasing et de la SIFIB-BH, Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, et sur les sites Internet du CMF: www.cmf.org.tn, de Modern Leasing : www.modernleasing.com.tn et de la SIFIB-BH : www.sifibbh.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4^{ème} trimestre 2012 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son internet, au plus tard le 20 janvier 2013.